

Le 01 septembre 2021, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 06 septembre à vingt heures.

Le Maire,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM, ARJO Claudette, ROUX Marie-Hélène, LESCURE Laëtitia, CAMBRIEL Sandrine, MOURLAN Evelyne, GARDELLE David, NAVARRO Matthieu, CAHUZAC Louis, DAMBRUN Christian, DEDIEU Yves, FERRE Gérard, LE PIETEC Pascal, GARCIA Damien

Etaient absents excusés Mme DIGNAT Sabine

Monsieur David GARDELLE a été élu secrétaire de la séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 août 2021

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 août dernier appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETANCHEITE DU TOIT TERRASSE DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'étanchéité au toit terrasse de la Poste, des infiltrations ont été constatées.

L'Entreprise CDS de Carbonne propose un devis de 10 626.72 TTC soit 8 855.60 HT.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité d'approuver le devis de l'Entreprise CDS de Carbonne pour un montant TTC de 10 626.72 soit 8 855.60 HT, autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à demander une aide auprès du Conseil Départemental la plus élevée possible pour pouvoir effectuer ces travaux.

DELIBERATION SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR SOCLE ECOLE NUMERIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été acheté pour l'école primaire trois vidéoprojecteurs, trois tableaux blancs magnétiques, trois visualiseurs, trois enceintes et une enceinte Bluetooth dans le cadre socle école numérique, une aide de 70% a été accordée par l'Education Nationale, une aide complémentaire de Conseil Départemental peut être demandée.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de l'aide complémentaire du Conseil Départemental.

DELIBERATION SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LES COUREURS GRAILLOUTEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention lui a été demandée par l'Association les Coureurs Graillouteurs, nouvelle association sur la commune. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur verser une subvention de 150 euros pour 2021 avec une réévaluation en 2022 après transmission d'un programme annuel d'activités.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité d'approuver la proposition de Monsieur le Maire, de verser pour cette année 150 euros à l'Association et réévaluation pour 2022 après transmission de leur programme.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME SOCLE ECOLE NUMERIQUE AUPRES DE L'EDUCATION NATIONALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la rentrée scolaire une aide à été demandée auprès de l'Education Nationale dans le cadre du programme socle école numérique à hauteur de 70 %, pour l'achat de matériel pédagogique un devis a été établi par la Société DREL pour un montant de 7 163.69 TTC soit 5 969.74 HT.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité d'approuver le devis de la Société DREL pour un montant TTC de 7 163.69 soit 5 969.74 HT, autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à demander une aide auprès de l'Education Nationale la plus élevée possible pour pouvoir effectuer cet achat.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'après ces longs mois d'arrêt d'activités des associations, une rencontre conviviale soit organisée afin de renouer du lien. La journée retenue est le dimanche 17 octobre à 12 heures, une invitation sera envoyée à chaque Président d'Association.

Madame ARJO donne des informations sur la rentrée scolaire qui n'a pas connu de difficultés. Les effectifs sont stables avec 88 enfants au total comprenant classes maternelles et primaires. Les repas cantine fournis par le nouveau prestataire semblent très satisfaisants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Directeur de l'Office du Tourisme et le Président de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat remercient le Conseil Municipal pour la subvention attribuée à l'Office du Tourisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a candidaté à l'achat d'un podium mis en vente par la Communauté de commune Cagire Garonne Salat, qu'une visite de ces podiums aura lieu avant toute offre d'achat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mail transmis par Madame et Monsieur SOULE Renée et Louis mettant en cause la pose de l'antenne Orange, chemin de Pujoulan. Une réponse par courrier sera faite à ce sujet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réponse à été transmise à Monsieur BARDI Yannick suite à son mécontentement sur les réseaux sociaux de façon très virulente et maladroite envers le Conseil Municipal après la mise en place du Stop sur la RD 117, face à l'Eglise.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la loi Grenelle du 12 juillet 2010, du décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 de l'arrêté du 1^{er} juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements, une analyse doit être faite dans l'établissement scolaire au 1^{er} janvier 2022, un devis a été demandé au Laboratoire de l'eau, il est proposé aussi à la Communauté de Commune de faire une demande groupée pour plusieurs écoles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un acquéreur de la ruine riveraine de la rue des remparts et de la rue du Centre a pris un rendez-vous pour présenter un projet de logements avec parkings.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en présence de Mesdames ARJO et MOURLAN, il a reçu les futurs propriétaires de la maison STUYCK qui ont l'objectif de création de logements en habitat partagé pour les séniors.

Monsieur le Maire informe de Conseil Municipal qui suite à un avis défavorable de la commission d'accessibilité un nouveau dossier, réalisé par un architecte, doit être déposé pour la pose de l'élévateur de la Mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de la rénovation du pont, que la Fondation du Patrimoine est très intéressée par ces travaux et que ce dossier a déjà été transmis à Paris.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que les travaux relatifs au cheminement piétonnier avenue Saint-Martin Latrille devraient comme prévu débuter semaine 40.

Monsieur LE PIETEC informe le Conseil Municipal que l'Assemblée Générale des WWOPECKERS à lieu le 09 septembre à 21 heures chez KIKI et invite le Conseil Municipal à y participer.

Monsieur NAVARRO informe le Conseil Municipal que le CAUE a visité la salle des fêtes et fera un projet de rénovation courant novembre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne veut prendre la gérance du camping municipal et propose que la présentation de son projet soit faite à la prochaine séance du conseil municipal.

La séance est levée à 22 heures 10, le prochain conseil se tiendra le lundi 11 octobre 2021 à 20 heures.

Le Maire,

Raoul RASPEAU